



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## RECUEIL SPECIAL

RS N° 11/ RS 2012  
1,52 €

JANVIER 2012

*\*Recueil consultable à la préfecture de la Haute-Garonne,  
(accueil Saint-Etienne) et dans les sous-préfectures de Muret et Saint-Gaudens  
ou sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne à l'adresse suivante :  
<http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr>*

*\*Les documents inscrits au présent recueil sont consultables en intégralité soit auprès de la préfecture  
de la Haute-Garonne, soit auprès du service concerné*

---

### Sommaire :

Direction Régionale des Finances Publiques  
de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne

Délégation de signature en date du 16 janvier 2012 du Directeur régional des Finances publiques  
en matière d'admission en non valeur

Décision de subdélégation de signature du 16 janvier 2012 du responsable du pôle pilotage et ressources de la  
direction régionale des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne  
en matière d'ordonnancement secondaire

---

**Direction Régionale des Finances Publiques  
de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne**

**Délégation de signature en date du 16 janvier 2012 du Directeur régional des Finances publiques en matière d'admission en non valeur**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des Finances publiques de Midi Pyrénées et du département de la Haute-Garonne,

Décide :

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux inspectrices divisionnaires des Finances publiques dont les noms suivent : Mme Jocelyne BLONDOT, Mme Monique BONNEL, Mme Céline CHRETINAT, afin de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 5.000€ ;

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le Directeur régional des Finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne Hervé LE FLOCH LOUBOUTIN

**Décision de subdélégation de signature du 16 janvier 2012 du responsable du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne en matière d'ordonnancement secondaire**

L'administrateur général des finances publiques, responsable du « pôle pilotage et ressources »

Décide :

Article 1er. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard POGGIOLI, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la Haute Garonne en date du 10 juin 2011 sera exercée par :

- M. Jean François EXPERT, administrateur des finances publiques,
- M. Laurent RIVOALLAN, administrateur des finances publiques adjoint,
- M. Francis OLIVETTI, Inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- M. Bernard SEGUIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- Mme Odile DEVILLE, inspectrice des finances publiques
- M. Gérard SURRE, inspecteur des finances publiques,
- M. Jean-Jacques SAINT SERNIN, inspecteur des finances publiques,
- Mme Ghislaine AZALBERT, contrôleur des finances publiques,
- Mme Marie CLAVIERE, contrôleur des finances publiques,
- Mme Maryline VIGNAUX, agente administrative des finances publiques.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard POGGIOLI et outre les personnes déjà désignées à l'article 1, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la Haute Garonne en date du 10 juin 2011, sera exercée également par :

- Mme Brigitte BON, administratrice des finances publiques adjointe,
- M. Thierry RUFFIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- Mme Marie-Josèphe ALBERT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Brigitte BASCANS, inspectrice des finances publiques,
- Mlle Aline GRZESKIEWIEZ, inspectrice des finances publiques,
- M. Jérôme MAZERT, inspecteur des finances publiques,
- Mme Dominique MONTAURIOL, inspectrice des finances publiques,

Toutefois, les marchés publics sont exclus de la délégation des agents visés à l'article 2.

Signé : L'administrateur général des finances publiques, Gérard POGGIOLI

---

**Imprimerie Préfecture**

Achévé d'imprimer  
à Toulouse, le :  
**16 JANVIER 2012**

**CERTIFIE CONFORME**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général de la  
Préfecture de la Haute-Garonne

Signé : Françoise SOULIMAN

---